

**Objet :** Avis technique sur le projet d'une nouvelle architecture pour les diplômés du travail social

Le bureau des professions sociales de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) propose une refonte de l'architecture des diplômes d'État du travail social. Ce projet est ambitieux. Il y est précisé qu'il vise à harmoniser et les formations, tout en préservant les spécificités de chaque métier.

**Il apporte une meilleure lisibilité :** Au cœur de ce projet, on trouve une structure commune à tous les diplômes, articulée autour de quatre blocs de compétences. Cette approche nouvelle conduit à mieux percevoir la cohérence entre les différents métiers du travail social. Ce qu'ils ont en commun, ce qui les distingue.

**Cette organisation a pour conséquence de renforcer l'idée de transversalité des métiers.** Le premier bloc, regroupe les compétences fondamentales nécessaires à l'exercice professionnel.

**Les deux blocs suivants sont communs à l'ensemble des métiers du travail social, mais devront être adaptés aux missions spécifiques de chacun d'entre eux.** Ils mettent l'accent sur la dynamique partenariale et territoriale, ainsi que sur l'autodétermination des individus et des collectifs. Enfin, un bloc spécifique à chaque diplôme vient souligner la singularité de chaque métier.

**Cette nouvelle architecture présente des avantages mais aussi des inconvénients et des risques.** C'est le propre même de tout changement. Il n'existe pas de réforme qui ne présenterait que des avantages ou que des inconvénients. C'est pourquoi il est utile de tenter d'en évaluer les possibles effets.

## Les avantages :

**Le projet permet de visualiser la transversalité des compétences.** Cela aura pour conséquence de faciliter ainsi la mobilité professionnelle et la reconnaissance des acquis.

**L'accent mis sur le partenariat et le territoire reflète l'évolution des pratiques vers une approche plus globale et ancrée localement.** Ce mouvement était déjà engagé dans les réformes précédentes. Il est logique qu'elle soit généralisée.

**L'introduction de la notion d'autodétermination correspond aux tendances actuelles du travail social.** Ce terme n'était pas jusqu'à présent utilisé. Pour autant il est bienvenu et explicite. Il vise à développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Ces deux orientations parleront particulièrement aux métiers de l'aide et de l'assistance de niveau 6 (ASS et CESF notamment)

## Les réserves ou les risques :

**Ce projet est susceptible de soulever quelques interrogations.** On peut craindre une forme de dilution des spécificités de chaque métier dans un tronc commun trop large. Le temps dédié à chaque bloc de compétence devra être précisé pour répondre aux inquiétudes sur le risque de voir disparaître la spécificité de chaque métier.

**Il existe des différences d'interprétations possible d'un même objectif ou moyen** (par exemple : « mobiliser les ressources » ne sera pas perçus de la même façon selon les métiers et missions. Ces blocs sont prévus pour être déclinés par DE afin de respecter les spécificités des approches.

**La transition vers cette nouvelle architecture nécessitera une adaptation conséquente des formations.** Le glissement d'une formation renouvelée à partir de celle déjà existante peut apparaître complexe. Attention aussi à que celle-ci ne se transforme pas en une opportunité de regrouper les temps de formation dans une volonté d'économie budgétaire. Les acquis sont bien moindres lorsque les cours sont dispensés en amphi et en inter filières. Cette opportunité si elle se généralise pourrait engendrer des difficultés à court terme.

**Il faudra aussi veiller à ce que la simplification ne conduise pas à une perte de la méthodologie d'intervention propre à chaque métier.** C'est bien de la diversité des formations et des approches que les usagers ont besoin au

regard des problématiques qu'ils soulèvent et des attentes qu'ils formulent. A l'image des métiers du bâtiment, il faut des architectes, des maçons, des électriciens des couvreurs etc. pour construire une maison. Il en est de même en travail social.

**Deux grands axes structurent les métiers : ceux de l'aide sociale et de l'assistance et ceux de l'action éducative.**

Il semble que ce projet soit plus centré sur les politiques publiques liées à l'aide sociale que sur l'action éducative. Il serait utile que ces deux dimensions puissent apparaître. En outre, il existe de nombreux services spécialisés qui font appel à des travailleurs sociaux. Il est important qu'ils se sentent aussi associés et que soient pris en compte leurs attentes (par exemple : service social en entreprise, hospitalier, de l'Education Nationale, des ministères, etc.)

## Autres remarques

**Cette approche apparaît plus centrée sur la vision du travail social propre aux ASS car celle-ci s'appuie sur une approche globale de l'évaluation (Tout public) et sur l'action collective de territoire (DL).** Les métiers dits éducatifs auront plus de difficultés à s'y reconnaître (par ex. L'autodétermination des familles dans le champ de la protection de l'enfance n'est pas évidente et peut ouvrir de larges discussions). Il est important que les métiers de l'action éducative puissent se reconnaître dans ce projet.

**La forme est aussi importante que le fond :** construire un tel changement nécessite d'associer tous les acteurs notamment les parties qui se montrent les plus réservées. L'objectif étant de trouver des consensus quitte à modifier certains éléments décrits dans les blocs de compétence et futurs référentiels.

**Cette pratique ce « co-construction » est un élément structurant de l'intervention en travail social.** Les représentants des personnes accompagnées ont logiquement aussi toute leur place.

**La nature du projet implique une large communication et un travail d'explicitation afin d'éviter les interprétations et les risques d'incompréhension.** Dans un contexte actuellement difficile pour les travailleurs sociaux et les structures qui les emploient, il est important de rassurer, valoriser et d'expliquer la démarche en toute transparence.

**Ce projet apparaîtra pour certains comme secondaire par rapports aux attentes actuelles :** (revalorisation financière, recrutements nécessaires, dispositifs mieux adaptés aux réalités...). Il ne faudrait pas qu'il ne soit porté que par la DGCS et perçu comme une imposition verticale d'évolution en faisant l'impasse sur les autres sujets ou négociations en cours.

**Enfin l'envergure d'un tel projet justifie un portage politique fort et continu dans la durée.** Ce portage par une personnalité politique engagée et reconnue tel un(e) président(e) de HCTS peut permettre de répondre aux aléas liés aux changements d'orientation de politique sociale et aux changements de gouvernement.

## En conclusion

Avec ces conditions précédemment citées, cette réforme apparaît cohérente au regard des évolutions actuelles des pratiques de travail social. Elle devrait permettre de favoriser la mobilité professionnelle et d'adapter les compétences aux besoins évolutifs du secteur. Un important travail d'adaptation et d'appropriation sera nécessaire, notamment dans le champ de la formation. Cette évolution ne pourra pas suffire à elle seule à renforcer l'attractivité et la reconnaissance des métiers du travail social, mais elle y contribuera.

Didier Dubasque le 12/09/2024